



De l'oubli à la commémoration des victimes homosexuelles de la Déportation en France

Régis Schlagdenhauffen

► To cite this version:

Régis Schlagdenhauffen. De l'oubli à la commémoration des victimes homosexuelles de la Déportation en France. *Revue des Sciences sociales*, 2010, " La construction de l'oubli ", 44, pp.38-45. hal-01290446

HAL Id: hal-01290446

<https://hal.science/hal-01290446>

Submitted on 18 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De l'oubli à la commémoration

des victimes homosexuelles de la Déportation
en France

En 1940, Evans-Pritchard a développé la notion d'«amnésie structurelle» dans son étude sur les Nuer. L'anthropologue britannique montre que n'importe quel membre de la société Nuer, est capable de se situer dans une généalogie qui remonte à la «nuit des temps». Dans le calcul entre les ancêtres les plus proches et celui des plus lointains, l'oubli des ancêtres intermédiaires ne se fait pas par hasard, il s'inscrit dans une trame mémorielle cohérente. À travers cette étude, Evans-Pritchard a inversé le questionnement habituel sur la mémoire collective puisqu'il se demande pourquoi on oublie et non plus pourquoi on se souvient. Oublier permet en effet de ne pas surcharger la mémoire, sachant qu'il est impossible de se souvenir de tout. Selon Freddy Raphaël (1990, p. 196), «la mémoire des individus subit l'influence du groupe auquel ils adhèrent, et celui-ci s'efforce de canaliser et d'infléchir les représentations et les comportements de ses membres».

Ce constat permet de souligner la dimension sociale de la mémoire, mais encore sa dimension politique. En d'autres termes, «mémoire et oubli dépendent d'un système mnémonique constitué par l'ordre social dans son ensemble» (Douglas 2004, p. 108).

Lorsque l'oubli est lié à des causes exogènes, les groupes peuvent recréer les éléments manquants d'une trame mémorielle donnée de sorte à rendre à la mémoire collective sa cohérence. Ce phénomène appelé «bricolage» par Roger Bastide (1970) – en référence à Claude Lévi-Strauss – se distingue de l'invention, puisque le groupe recompose avec de l'existant. L'invention, ou plus précisément l'imagination, possèdent toutefois, elles aussi leur importance. D'ailleurs, pour Freddy Raphaël (1990), «la mémoire collective qui relie l'imagination du groupe à des expériences fondatrices, est autant et d'avantage une mémoire «constituante» qu'une mémoire «constituée»». Se pose alors au niveau d'un

groupe la question de la sélection des souvenirs et des oublis.

Dans cet article¹, nous allons observer les étapes de la construction d'une mémoire homosexuelle de la Déportation française en prenant pour entrée la notion d'oubli. Les sources employées dans cet article sont issues de la littérature sociologique et historique sur la mémoire collective, du dépouillement de périodiques homosexuelles tout comme de quotidiens et hebdomadaires nationaux français ainsi que d'entretiens semi-directifs réalisés entre 2006 et 2008 avec des militants homosexuels et des employés du ministère des Anciens combattants (Paris).

Après nous être intéressé au contexte de construction d'une mémoire de la Déportation en France, nous verrons comment l'oubli a servi de vecteur de mobilisation pour les militants homosexuels face aux fédérations d'anciens déportés résistants. Ensuite, nous examinerons comment, au sein de cette tension, l'argument de l'oubli s'est mu en moteur permettant la création du « mémorial de la déportation homosexuelle ». Dans une troisième partie, nous verrons comment l'État a encadré les revendications et la mémoire homosexuelle de la Déportation.

Les mémoires de plusieurs déportations

En France, la mémoire de la Déportation est construite avant même la défaite allemande. Selon Gérard Namer (1987), le général de Gaulle se fit le forgeron du mythe résistancialiste qui exclua la France de Vichy, tout comme les déportés dans leur spécificité.

« La commémoration de 1945 organise l'oubli de la mémoire vécue par la plus grande majorité des Français : l'oubli des collaborateurs, l'oubli des dénonciations, l'oubli des volontaires du Service du travail obligatoire en Allemagne, l'oubli des prisonniers, l'oubli des déportés pour des raisons ethniques, l'oubli de l'occupation, l'oubli du régime de Vichy, l'oubli de la défaite de 1940 » (Namer 1987, p. 212).

Dès cet instant, la bataille pour la commémoration est engagée. Les mouvements communistes et gaullistes tentent d'imposer chacun leur mémoire collective. Une mémoire nationale jacobine organisée par le PCF, le parti communiste français, et une mémoire nationale militaire que cherche à fonder de Gaulle s'affrontent. À côté de ces deux mémoires dominantes existent au moins deux mémoires étouffées : la mémoire des prisonniers et la mémoire de la déportation qui n'est encore, avant avril 1945, qu'un souvenir de personnes disparues et de rumeurs épouvantables et imprécises. On ne sait alors distinguer les déportés des autres « exclus de la victoire » (Cochet 1992). 1945, l'année où triomphe la mémoire gaulliste est donc aussi l'année qui organise l'oubli de la déportation.

La mémoire de 39-45 renvoie à celle de 14-18 (Frank 1986). À l'occasion du 11 novembre, l'absence d'une commémoration spécifique de la déportation se fait sentir. Selon Gérard Namer (1987, p. 212), « contrairement à ce que feignent de croire aussi bien les communistes que les gaullistes, les déportés ne sont pas d'abord des combattants, mais avant tout des victimes, peu utilisables dans la bataille de la mémoire ». Malgré les objections, la manifestation du 11 novembre assimile les déportés de la Résistance à des combattants.

Les déportés ne constituent qu'une infime partie de la masse des « absents », ces « exclus de la victoire », comme François Cochet les appelle. D'après les chiffres que nous livre Annette Wieviorka (1992), 63 000 personnes ont été déportées de France vers des camps de concentration ; 37 025 ont survécu (soit 59 %). Dans le même temps, au moins 75 000 Juifs de France ont été déportés à Auschwitz et vers les centres d'extermination de l'Est. Seuls 2 500 comptent parmi les rescapés (soit 3 %).

La création de la première fédération de déportés remonte à 1944. Elle est créée à Paris en tant que Fédération nationale des centres d'entraide des déportés et internés politiques (Wieviorka 1992). En octobre 1945, elle se renomme FNDIP, Fédération natio-

nale des déportés et internés politiques. Comme son nom l'indique, elle s'adresse aux déportés « politiques ». En janvier 1946, elle change à nouveau de nom pour s'appeler désormais FNDIRP, Fédération nationale des déportés et internés résistants patriotes (le terme « patriote » remplaçant celui de « politique »). Les déportés qui ne se sentent ni proches de la FNDIRP, ni du Parti communiste, fondent une fédération qui rapidement devient rivale (Barcellini 1995). Il s'agit de la FNDIR, la Fédération des déportés et internés de la Résistance. Tandis que la FNDIRP commémore ses morts au Père Lachaise, la FNDIR préfère la tombe du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe (Jagielski 2005). Ce choix contribue à inscrire la mémoire de la déportation dans une mémoire combattante.

Selon Serge Barcellini (1995), trois visions et trois lieux de mémoire de la déportation coexistent alors : la FNDIRP avec le Mur des fédérés, la mouvance gaullienne avec le Mont Valérien, la FNDIR avec la tombe du Soldat inconnu. Mais plus que trois lieux, ce sont aussi des mémoires qui trouvent leur expression au sein de l'échiquier politique. Par la suite, deux nouvelles structures sont créées : l'UNADIF, l'Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus ainsi que le Réseau du souvenir. L'UNADIF et le Réseau du souvenir sont toutes deux animées par le Père Riquet s.j. (Bernay 2007). C'est à lui que revient la création d'une « journée nationale de la Déportation » dont la première édition remonte au 27 avril 1952. Dès le départ, la journée est d'inspiration religieuse (Barcellini 1995, Wieviorka 1992). En 1954, elle est consacrée en journée commémorative nationale.

À partir de 1955 la FNDIRP s'y associe. En 1957, le programme inclut le vendredi soir une cérémonie à la synagogue de la Victoire et une halte au Mémorial du martyr juif inconnu et à partir de 1963, le pèlerinage est complété par une cérémonie de recueillement au Mémorial des martyrs de la Déportation. Que signifient ces évolutions ? Tout d'abord, elles signifient que la mémoire de la déportation s'est

enchâssée dans plusieurs mémoires, à commencer par une mémoire catholique patriotique (sanctifiée en des églises et cathédrales) et affiliée à la mémoire combattante. Ce n'est que dans un second temps, que sont inclus des lieux juifs tels que la synagogue de la Victoire, puis le Tombeau du martyr juif inconnu. Ensuite, cela montre que la mémoire de la déportation n'est en rien unitaire, même si à partir de 1964, le mémorial des martyrs de la Déportation devient le haut lieu de la mémoire de la Déportation en France.

C'est ce lieu qui, dix ans plus tard, deviendra le lieu en lequel les homosexuels souhaitent que leurs victimes sortent de l'oubli.

Porteurs de la mémoire homosexuelle versus porteurs de la mémoire résistante

Une des premières actions du Groupe de libération homosexuelle consiste à fleurir le Mémorial des martyrs de la Déportation à l'occasion de la Journée de la déportation en avril 1975. Cette action a pour but de mettre en évidence une injustice, celle-là même qui guide les mouvements d'émancipation homosexuelle qui se créent en Europe durant les années 1970 : l'exclusion. Selon les propos des militants de l'époque, le dépôt d'une gerbe de fleurs est une tentative de conjurer l'oubli :

« La première intervention du groupe a eu lieu en mai 1975, lors de la Journée Mondiale de la Déportation, pour témoigner au nom des homosexuels victimes du nazisme et déportés comme tels, et dénoncer la complaisante amnésie de l'histoire officielle. Le groupe qui portait une gerbe rose en forme de triangle (notre étoile jaune dans les camps), fut intercepté par les flics dans le cortège officiel »².

Ce récit signé de la plume de Jean Le Bitoux est publié dans la *Quinzaine littéraire* (1976). Il met en scène les anciens déportés, les homosexuels et les forces de l'ordre et il fait suite à un billet, publié dans le *Nouvel Observateur*, par le journaliste Delfeil de Ton. Il revient sur la pose d'un

grillage qui doit protéger le mémorial. Selon Delfeil de Ton, ce grillage a été posé afin de protéger le mémorial des militants homosexuels :

« Le 25 avril 1975, jour du souvenir des Déportés. Une délégation du G.L.H Groupe de Libération des Homosexuels, s'était pointée, à la cérémonie anniversaire, pour déposer une gerbe au mémorial qui se trouve dans la crypte [...]. Les rescapés de la déportation et leurs représentants n'ont pas toléré que des homosexuels voulsent honorer, eux aussi, leurs victimes des nazis. Des gardiens de l'ordre hétérosexuel, sûrement tous hétérosexuels eux-mêmes, avaient embarqué les porteurs de la gerbe et la délégation. Le 25 avril approche. Il était urgent de construire une muraille anti-pédés devant le square qui abrite le mémorial des Déportés »³.

Henri Bulawko, le représentant de l'Amicale d'Auschwitz, propose une toute autre explication quant à la pose du grillage.

« Pour ce qui est des homosexuels, c'est la première fois que j'entends dire qu'ils ont été déportés par dizaines de mille. En trente deux mois de camps, il m'en souvient d'en avoir rencontré une arrêtée comme juive. Je sais qu'il y en a qui connurent le sort des autres victimes du nazisme, mais ce que je sais surtout c'est d'avoir rencontré de nombreux homosexuels parmi les S.S et les kapos [...]. Pour ce qui est du grillage, il est vrai que les associations d'anciens déportés ont demandé une meilleure protection du Mémorial de la Déportation. Cela n'avait rien à voir avec le petit groupe d'homosexuels cités plus haut mais était venu en réaction à un acte de vandalisme commis contre le Mémorial »⁴.

Le décor du théâtre de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme est donc planté à Paris dès 1975. Au centre de cette mise en scène se trouve la gerbe de fleurs. Dans certains cas, la performance des homosexuels trouve son aboutissement et la gerbe est déposée au pied du mémorial. Dans d'autres cas, comme en 1975 ou en 1977, la gerbe est interceptée (Le Bitoux 2001, p. 261). Enfin, comme à Nantes en 1983, la gerbe est attaquée : *« On portait une gerbe [...]. Quand tout le monde eut le temps de lire "Aux déportés homosexuels", ça a été affreux, la haine homophobe, on ne l'avait pas encore vue directement. Là, on l'a sentie partout*

autour de nous. Une vieille dame s'est précipitée pour arracher le bandeau de la gerbe en criant que son fils n'était pas homosexuel. Les gens nous traitaient de nazis. C'était terrible ! »⁵.

Ce dernier témoignage, met en évidence qu'être homosexuel est perçu comme un attribut déshonorant, une source de discrédit – comme le clame la mère qui crie que son fils n'était pas homosexuel. Ce discours sur l'homosexualité fonctionne sur le modèle de la dégénérescence des peuples ennemis. Ainsi que Florence Tamagne (2000, p. 356) l'a montré, l'homosexualité était qualifiée de « vice allemand » dans la France de l'entre deux guerres. Ce mode de pensée permet de comprendre pourquoi dans la tête de nombreux anciens déportés mais aussi plus généralement de l'opinion, commémorer les victimes homosexuelles du nazisme est considéré comme un non-sens, voire une provocation.

Cette vision des choses est perceptible lors d'une commémoration organisée à Besançon en 1985. Le Monde relate dans son édition du 30 avril une altercation qui a eu lieu entre des anciens déportés et des militants homosexuels au cimetière de Chapaïs, lieu où se tient à Besançon la commémoration des victimes de la Déportation.

À l'occasion du quarantième anniversaire de la libération des camps, un groupe homosexuel Bisontin, le CHOC, a essayé de déposer une gerbe afin de sortir les homosexuels de l'oubli. Les mois précédents, le CHOC a tenté, en vain, d'établir des contacts avec des associations d'anciens déportés locales. Elles ont refusé toute considération à l'égard des homosexuels et alerté la gendarmerie du projet du CHOC. Cette dernière, a décidé d'autoriser les homosexuels à déposer leur gerbe à l'issue de la cérémonie. C'est à ce moment que des anciens déportés ont pris les homosexuels à partie, les ont agressés au son de « on devrait rouvrir les fours pour les mettre dedans... Ils auraient dû tous être exterminés⁶ ». Cette phrase trahit certes un rapprochement avec le génocide des juifs mais aussi l'ambivalence de l'attitude des anciens déportés face

aux fours crématoires. Cela laisse à croire qu'aux yeux de ces derniers, l'extermination physique de certains groupes humains était justifiée. Cette question est justement posée par la revue *Gai pied* à des intellectuels juifs. Dans un article ironiquement intitulé « Besançon : Touche pas à mon four ! » (Surzur 1985), *Gai pied* offre la parole à André Glucksmann et Pierre Vidal-Naquet.

Selon André Glucksmann, « chacun a le droit de déposer des gerbes qui commémorent le martyr des victimes, qu'elles soient juives, communistes ou homosexuelles » (Surzur 1985). Ce point rend manifeste ce qui distingue le « résistant déporté » de celui qui ne l'est pas : les premiers sont martyrs tandis que les seconds sont victimes.

Selon Pierre Vidal-Naquet, il est « légitime que les homosexuels rappellent la déportation dont ils ont été victimes ». Cette assertion montre que les homosexuels sont considérés comme un groupe et que la question de leur nationalité n'est que secondaire.

Du point de vue des mobilisations, la commémoration de 1985 marque le franchissement d'une étape pour les militants homosexuels. Pour la première fois, les médias (la chaîne de télévision TF1 et le quotidien *Le Monde*) ont relayé leur combat pour la reconnaissance.

Cette première étape vers la reconnaissance conduit Jean Le Bitoux ainsi que des militants homosexuels de la mémoire à créer une association dont l'objectif est d'extraire les homosexuels de l'oubli afin d'obtenir leur reconnaissance en tant que victimes de la Déportation.

Vers la création du « Mémorial de la déportation homosexuelle »

Durant les années 1990, le mouvement homosexuel français opère deux revirements stratégiques. Cette période, qualifiée de renouveau par Olivier Fillieule (2006), voit l'éclosion de nouvelles structures associatives. C'est dans ce contexte qu'apparaît le

MDH, le Mémorial de la déportation homosexuelle en 1990. Un autre élément majeur de cette période réside dans la solidarité entre groupes militants qui tentent de parler d'une seule voix. C'est dans ce contexte que les militants de la mémoire homosexuelle établissent de nouvelles alliances stratégiques avec d'autres groupes militants et avec des partis politiques institutionnels.

À partir de 1989, Jean Le Bitoux fonde le MDH, le Mémorial de la déportation homosexuelle. Selon ses statuts, cette association « a pour but la défense de la mémoire des homosexuel-le-s persécuté-e-s ou assassiné-e-s en Europe dans le cadre de la politique raciale nazie⁷ ». La constitution de cette organisation marque un tournant dans la mesure où elle se pose en représentant de la mémoire des victimes homosexuelles du nazisme.

En 1994, la France apprend qu'il y aurait donc au moins un déporté homosexuel, il est Alsacien et se nomme Pierre Seel (Lapierre 1994). Dès cet instant, le MDH s'érige en représentant du déporté homosexuel Français et c'est à ce titre que les militants homosexuels demandent à s'associer à la Journée de la Déportation en 1994 qui écrit dans un tract que : « comme tous les ans, dimanche prochain, nous irons déposer notre gerbe à la mémoire de nos aînés martyrisés pour le seul fait qu'ils étaient homosexuels⁸ ».

En 1994, nous observons que la commémoration trouve une justification nationale. Tandis que depuis les années 1970 les militants homosexuels français s'associaient aux victimes homosexuelles du nazisme, ils asseyent désormais leur revendication sur l'existence d'un déporté Alsacien, donc Français.

Malgré cette nouvelle justification, les fédérations de déportés, plus particulièrement l'UNADIF et la FNDIR, s'y opposent. Dans une lettre adressée au MDH, Pierre Eudes, le représentant des deux fédérations interpelle les militants de la mémoire homosexuelle en ces termes :

« Nous ne pouvons tolérer aucune manifestation de la part de vous-mêmes et de vos condisciples à nos manifestations patrio-

tiques. Notre service d'ordre s'opposera de toute son autorité à votre intrusion »⁹.

La lettre de menace commande l'emploi d'une nouvelle orientation stratégique. C'est ainsi que les militants décident d'opter pour le charivari. Ce terme désigne un vacarme organisé envers des personnes dont on désapprouve la conduite. Dans ce cadre, le MDH se lance dans une campagne de communication et trouve un allié de choix en l'association de lutte contre le sida Act Up.

Une semaine avant la commémoration, la mobilisation qui permet l'organisation d'un charivari se concrétise. Durant la réunion hebdomadaire d'Act Up, l'invitation à manifester devant les grilles du mémorial de la Déportation est relayée devant plus de deux cent personnes (Celse 2008). Le 20 avril, radio FG, radio fréquence gaie, consacre un reportage à Pierre Seel et appelle à protester aux côtés du MDH contre l'exclusion des homosexuels. Cette mobilisation transforme la commémoration en une manifestation politique.

Le 24 avril 1994, l'atmosphère est tendue à Paris. Des organisations juives attendent du président de la République François Mitterrand qu'il reconnaisse la responsabilité de Vichy dans la déportation des Juifs de France. Pour l'occasion, il est à Izieu. Le Premier ministre Edouard Balladur, préside exceptionnellement la journée de la Déportation à Paris. À l'extérieur du Mémorial des martyrs de la Déportation, les homosexuels attendent eux-aussi, un geste. Il ne vient pas, du moins pas du Premier ministre qui ignore les centaines d'homosexuels rassemblés devant la « muraille » qui protège le mémorial.

Qui sont ces militants qui portent des triangles roses ? Certains sont membres du parti socialiste ou des verts, d'autres – ils sont venus nombreux – la plupart sont des militants d'Act Up (Celse 2008). Leur présence marque la garantie de la couverture médiatique de l'événement.

Un tract intitulé « Triangles roses : d'un Holocauste à l'autre », réalisé par Act Up, nous permet de mieux saisir le motif de sa présence. Silence = mort, tel est le slogan d'Act Up. Les militants

d'Act Up justifient leur présence aux commémorations car «la déportation des homosexuels a toujours été niée par les pouvoirs publics» (Act Up Lille 1995), tout comme la réalité du sida. «Les pouvoirs public et toute une société se gardent d'enrayer une épidémie qui ne touchait que des homosexuels et des exclus». Pour cette raison, le fondateur d'Act Up, Larry Kramer a repris en 1987 le symbole du triangle rose avec pour slogan : «le sida est notre Holocauste». Mais Act Up a décidé de retourner le marquage de la déportation homosexuelle (le triangle rose) «pointe en haut comme on retourne une arme» (Le Corre 2008).

Le lendemain de la commémoration, Le Monde parle d'une impossible rencontre (Biffaud 1994): «quelques centaines de personnes, jeunes pour la plupart, brandissaient, en silence, des triangles roses pour honorer "la mémoire des déportés homosexuels"». Jean Le Bitoux confirme la chose en ces termes: «Act Up, ils étaient là, et très nombreux. Pour faire de bonnes photos, ils avaient tous un triangle rose. Il y avait cent triangles roses face aux officiels. Les CRS nous bloquent et

nous on brandit nos triangles roses» (Le Bitoux, 2006).

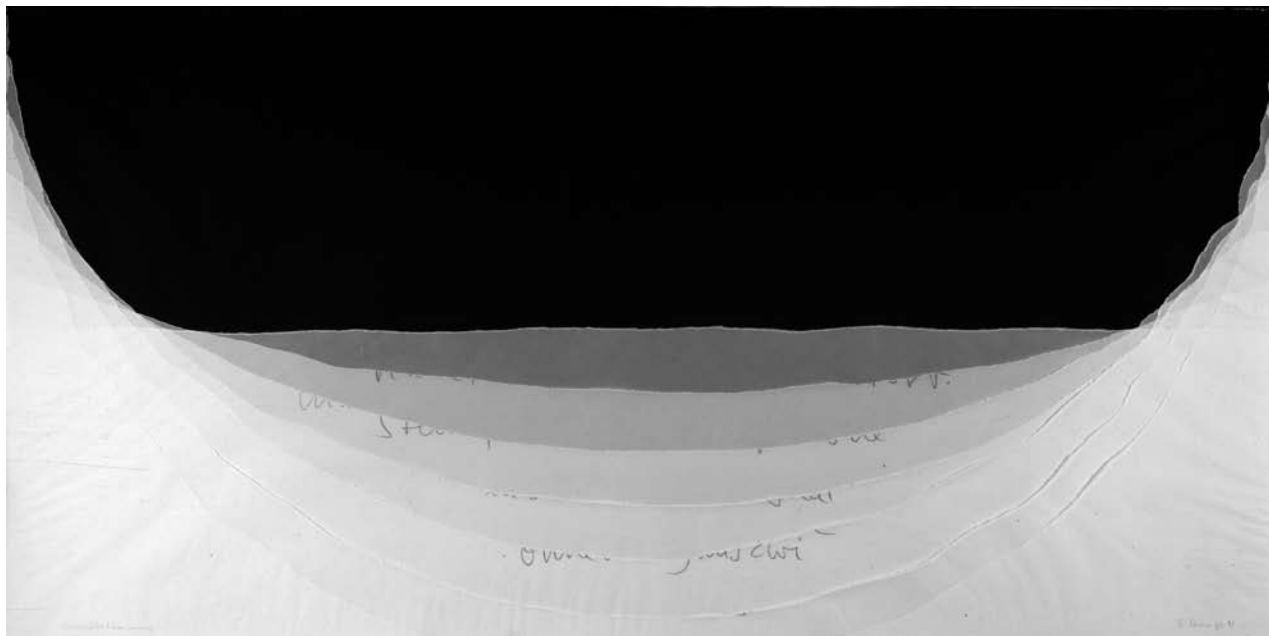
Entre le monde des anciens déportés et celui des militants homosexuels de la mémoire, la rencontre semble effectivement impossible... Le Déporté pour la liberté, bulletin d'information de la FNDIR et de l'UNADIF rappelle à ce sujet sa «doctrine» dans son édition de juillet 1994. Pierre Eudes, le secrétaire général, y témoigne du mépris qu'il éprouve à l'égard des homosexuels qu'il qualifie de «rejetés de la société» et de «falsificateurs de l'histoire». Ils «veulent s'immiscer dans nos cortèges, nos cérémonies et déposer devant nos monuments des gerbes à la mémoire de prétendues victimes de leur catégorie»¹⁰.

Par l'opposition constante qu'il effectue entre ce qui relève du «nous» et ce qui relève du «leur», M. Eudes, met en exergue le droit de propriété dont se prévaut la FNDIR. Ce discours met aussi en avant les contradictions de la position tenue par cette fédération d'anciens déportés. La FNDIR souhaite que les jeunes générations se souviennent et commémorent, mais du moment que ces jeunes ne sont pas homosexuels.

Pour le mouvement homosexuel, la mobilisation de 1994 annonce le changement de phase et l'encadrement d'une mémoire de la «déportation homosexuelle» par l'État.

Entre oublis et souvenirs, encadrer la mémoire de la déportation homosexuelle

Pour l'UNADIF et de la FNDIR les homosexuels sont des «rejetés de la société» contre lesquels ces fédérations doivent défendre le titre de déporté. Les nommer «rejetés de la société» signifie bien qu'aux yeux des anciens déportés, les homosexuels n'appartiennent pas à la société, qu'ils sont hors du champ social. Dans le rapport de force qui oppose les homosexuels aux anciens déportés, le ministère des Anciens combattants se saisit du dossier de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme à partir de 1995. Il cherche à encadrer les militants de la mémoire homosexuelle, c'est-à-



Reinhard Klessinger, Horizontbestimmung, 1981. Papier calque sous Plexiglas, 92 x 183 cm. Format encadré: 94,5 x 186 cm. Achat à la Galerie Louise Krohn (Badenweiler, Allemagne) en 1984. Collection Frac Alsace, Sélestat, Inv. : 84-081.

dire à trouver des solutions permettant de contenir leur colère face au mépris témoigné par d'anciens déportés.

Quelques jours avant la commémoration de 1995, des médias gays et lesbiens révèlent que « cinq personnes [homosexuelles] seront intégrées au cortège officiel¹¹ ». Le MDH, salue l'événement comme une victoire. Act Up en revanche ne voit pas la situation de la sorte et condamne cette stratégie ministérielle. En effet, si le ministère est bien parvenu à faire taire les homosexuels du MDH, il n'est pas parvenu à faire taire Act Up qui ne se satisfait pas d'une seconde cérémonie pour les homosexuels, après celle, publique, dont ils restent exclus (Celse 2008). En effet, des homosexuels sont certes autorisés à assister à la cérémonie, mais non à y participer du côté des représentants des victimes. Durant la cérémonie officielle, les victimes homosexuelles du nazisme ne sont ni mentionnées ni commémorées.

À partir de 1995, deux cérémonies se succèdent donc sur l'Île de la Cité. La première, officielle, figure au protocole ; la seconde, officieuse, est tolérée par l'État et ignorée par les anciens déportés. À partir de 1995, l'association Homosexualité et socialisme (HES) fait son apparition sur le terrain de la commémoration. Des élus du parti socialiste ainsi que des Verts s'associent aux militants homosexuels de la mémoire. Leur présence marque une nouvelle étape dans la lutte pour la reconnaissance.

L'organisation des commémorations relève du service du Protocole du Ministère des anciens combattants. C'est au sein de ce même ministère qu'est formulée une autre idée : apposer une plaque en souvenir des homosexuels au mémorial du camp de concentration de Natzweiler. Le projet remonte en fait à 1984, c'est-à-dire au moment où les commémorations nationales sont restructurées par Serge Barcellini – qui n'est autre que le fondateur de la DMPA, la Direction de la mémoire du patrimoine et des archives.

Selon Serge Barcellini, il est possible de faire du Struthof le lieu de la mémoire de la déportation homosexuelle en France. Ainsi, les homosexuels dispo-

seraient de leur lieu et ils pourraient y organiser leurs commémorations à l'envi (Barcellini 2006). La proposition a été refusée jusqu'en 2010 par la commission exécutive du Struthof. Aux yeux de cette commission, Résistants et homosexuels, ne peuvent faire bon ménage dans la commémoration¹².

En 1997, le Ministère des anciens combattants confie au Colonel Mercier, secrétaire général de la FMD, le soin de réaliser un rapport sur la question de la déportation homosexuelle. En 2001, le rapport conclut que « le gouvernement, par le biais de Serge Barcellini, directeur de cabinet du Secrétaire d'État aux anciens combattants [...] chargea officiellement la Fondation d'une étude concernant "la matérialisation de la déportation homosexuelle" ». Après enquête, « il a été relevé 210 noms de personnes ayant été arrêtées, puis déportées par les nazis, au titre du motif 175, dont 206 étaient des résidents dans les trois départements annexés » (Mercier 2001).

La notion de résident permet d'inclure de facto les résidents en Alsace-Moselle dans le martyrologe des déportés partis de France, à la suite des républicains espagnols et des Juifs de citoyenneté étrangère. Le nombre retrouvé (210) permet de souligner qu'il y a eu numériquement plus d'homosexuels que de Tsiganes déportés (145). Or, l'inclusion des Tsiganes dans la déportation n'a jusqu'à présent posé de problème à aucune fédération de déportés. Le rapport suggère aussi de matérialiser le « motif de déportation 175 ». C'est ainsi que M. Barcellini est parvenu à faire en sorte que désormais ce soit la FMD, la fondation qui chapeaute l'ensemble des fédérations d'anciens déportés qui, par la plume de son secrétaire général, demande aux anciens déportés de reconnaître que les associations homosexuelles seraient les porteuses, désormais légitimes, de la mémoire de la déportation homosexuelle (Mercier 2001, p. 11).

Une fois mises au courant des conclusions du rapport Mercier, les associations homosexuelles demandent au gouvernement qu'il « fasse un geste ». La journée de la Déportation approche. Le geste

devient urgent et les conseillers du Premier ministre acceptent l'idée. La date du 26 avril 2001 est le jour choisi pour faire un geste. Lionel Jospin est invité par Serge Barcellini à inaugurer une plaque commémorative en l'Hôtel des Invalides. Durant son discours, prononcé devant plusieurs centaines de personnes issues du monde combattant et résistant, le Premier ministre rappelle que « Nul ne doit rester à l'écart de cette entreprise de mémoire. Il est important que notre pays reconnaisse pleinement les persécutions perpétrées durant l'Occupation contre certaines minorités [dont] les homosexuels ».

Ces quelques phrases provoquent le courroux des représentants des associations d'anciens combattants présents pour l'occasion. Malgré cela, conformément aux propositions du rapport Mercier commandité par Serge Barcellini en 1997, une plaque est apposée dans le square de l'Île-de-France, devant le Mémorial des martyrs de la Déportation, durant l'hiver 2001. Tous les motifs de déportation sont inclus sur la plaque, dont les triangles verts et noirs, c'est-à-dire les « asociaux » et les « criminels » (dont aucun porteur de la mémoire n'a formulé d'attente de reconnaissance). Le triangle rose des homosexuels se trouve justement entre le triangle vert des « criminels » et le noir des « asociaux ». Ce choix, qui reprend la classification nazie, matérialise une vision des homosexuels en tant que catégorie sociale placée à mi-chemin entre le « criminel » et l'« asocial ».

Une plaque commémorative comme réparation de l'oubli ?

En France, la question de la reconnaissance des victimes homosexuelles du nazisme pose en filigrane la reconnaissance de l'homosexualité comme forme de vie respectable. Comme le souligne Serge Barcellini, le problème n'est pas que les anciens déportés ne reconnaissent pas la mémoire homosexuelle, mais qu'ils ne reconnais-

sent pas les homosexuels (Barcellini 2006).

Entre 1975 et 1994 les homosexuels ont rejoué chaque année le même scénario, sans succès. 1994 est l'année du changement. Les militants homosexuels de la mémoire s'allient avec ceux d'Act Up, engagés dans la lutte contre le sida. Cette stratégie de conclusion d'alliances permet au MDH de diriger ses revendications vers trois audiences (le gouvernement, la mairie de Paris et la FMD) tout en évitant les fédérations d'anciens déportés hostiles à la commémoration des homosexuels.

S'agissant de la plaque, il s'agit d'une solution voulue par l'État pour l'État. En 1997, l'État commande un rapport auprès de la FMD, la Fondation pour la mémoire de la déportation. En 2001, la FMD livre ses conclusions et propose l'apposition d'une plaque. Le processus de prise de décision exclut aussi bien les associations homosexuelles, les associations d'anciens déportés que les associations porteuses de la mémoire juive de la déportation. Les acteurs impliqués sont la Mairie de Paris (propriétaire du square de l'Ile-de-France), le ministère des Anciens combattants (en charge du mémorial) ainsi que la Fondation pour la mémoire de la déportation (auteur du rapport proposant l'apposition de ladite plaque).

La plaque apposée en 2001 ne résulte pas d'un compromis, puisqu'il ne s'agit pas d'un accord entre des parties opposées. Ce constat nous permet de nous poser la question suivante. À quoi sert une plaque dont apparemment aucun groupe, n'a demandé l'apposition ?

Après lecture attentive du texte qui figure sur la plaque, nous pouvons supposer qu'elle vient réconforter les anciens déportés non-Juifs dans leur statut, mis à mal par la création de la FMS, la Fondation pour la mémoire de la Shoah (créée avec les fonds spoliés aux Juifs durant la Deuxième Guerre mondiale). La plaque vient en cela rappeler la prédominance de la déportation non juive. En effet, selon les chiffres d'Annette Wieviorka et Serge Klarsfeld, 75 000 Juifs ont été déportés de France versus 63 000

non-juifs. Selon la plaque apposée en 2001, la déportation partie de France concerne 75 000 Juifs versus 86 000 non-juifs. Les chiffres figurant sur la plaque minorent donc la déportation juive au profit d'une déportation non-juive. La FMD justifie quant à elle son calcul de la façon suivante: «l'écart que l'on constate, de plus de 20 000 personnes, s'explique par la prise en considération [...] des étrangers arrêtés en France, des Républicains espagnols»¹³.

En examinant les mécanismes par lesquels une mémoire de la déportation homosexuelle s'est constituée en France depuis 1974, nous avons certes pu «observer comment s'établissent les critères qui mettent en lumière certains types d'événements et en obscurcissent d'autres» (Douglas 2004, p.106), mais nous avons surtout pu voir comment, pour les homosexuels, la lutte contre l'oubli est doublée d'une lutte pour la visibilité. Cette lutte s'est à la fois inscrite dans la continuité du modèle de mémoires non-héroïques de la déportation et contre les groupes porteurs d'une mémoire résistante magnifiée par l'État. C'est au sein de cette tension que les militants homosexuels français ont cherché à s'intégrer dans le modèle commémoratif républicain et au besoin, ont inventé des rituels lorsqu'ils étaient exclus de la cérémonie républicaine.

De nos jours, la journée en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme est une célébration qui s'inscrit au sein d'un ensemble de célébrations homosexuelles: la journée internationale contre l'homophobie (le 17 mai), la Gay Pride à la fin du mois de juin (en souvenir du soulèvement des homosexuels de New York le 28 juin 1969), la journée internationale de lutte contre le sida, le 1^{er} décembre. Ensemble, ces célébrations participent d'une mémoire collective homosexuelle globale, dont les modalités se doivent d'être étudiées à l'échelle transnationale.

Bibliographie

- Act Up Lille (1995), Triangles roses: d'un Holocauste à l'autre, *Colère, la lettre d'information d'Act Up-Lille*, 5, avril 1995, Lille.
- Barcellini S. (1995), Sur deux journées nationales commémorant la déportation et les persécutions des "années noires", *Vingtième Siècle*, 45.
- Bastide R. (1970), Mémoire collective et sociologie du bricolage, *L'Année Sociologique*, 21.
- Bernay S. (2007), Le Père Michel Riquet. Du pharosémitisme d'action lors des années sombres au dialogue interreligieux, *Archives juives*, 40 (1).
- Biffaud Olivier, Journée nationale de la déportation: l'hommage de M. Ballardur. Impossible rencontre au Mémorial des déportés, *Le Monde*, 26.4.1994.
- Boisson J. (1987), *Le triangle rose. La déportation des homosexuels (1933-1945)*, Paris, Robert Laffont.
- Cochet F. (1992), *Les exclus de la victoire. Histoire des prisonniers de guerre, déportés et S.T.O. (1945-1985)*, Paris, S.P.M./Kronos.
- Delfeil de Ton (1976), Les barreaux dans la tête et les matraques autre part, *Le nouvel observateur*, 592.
- Douglas M. (2004), *Comment pensent les institutions*, Paris, La découverte.
- Dupont M. (1958), *L'Arc de triomphe de l'Etoile et le Soldat Inconnu*, Paris, Les éditions françaises.
- Evans-Pritchard E. (1940), *The Nuer: A description of the Modes of Livelihood and Political Institutions of a Nilotic People*, Oxford, Clarendon.
- Fillieule O. (2006), Les mouvements homosexuels. In Crettiez X. et al. (dir.), *La France rebelle*, Paris, Michalon, p. 441-50.
- Frank R. (1986), Bilan d'une enquête. In Bédarida F. (dir.), *La mémoire des Français: Quarante ans de commémorations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, IHTP.
- Hahn P. (1977), Des illusions perdues aux réalités d'aujourd'hui, *Politique Hebdo*, 13.6.1977.
- Jagielski J.-F. (2005), *Le Soldat inconnu. Invention et postérité d'un symbole*, Paris, Imago.
- Joecker J.-P. et A. Sanzio, Entretien avec Simone Veil, *Masques*, 25/26, mai 1985, p. 41.
- Koselleck R. (1985), *Futures Past: On the Semantics of Historical Time*, Cambridge, MIT Press.
- Lavabre M.-C. (2000), De la notion de mémoire à la production des mémoires collectives. In Cefaï D. (dir.), *Cultures politiques*, Paris, PUF.
- Lapierre N. (1994), Le silence rompu, *Le Monde*, 25.2.1994.
- Le Bitoux J. (2001), The Construction of a Political and Media Presence: The Homosexual Liberation Groups in France Between 1975 and 1978, *Journal of Homosexuality*, 41 (3/4).
- Le Bitoux J. (1976), Groupe de libération homosexuelle, *Quinzaine littéraire*, 1^{er} octobre 1976.

- Le Corre L. (2008), Une anthropologie psychanalytique des couleurs est-elle possible ? L'exemple du triangle rose d'Act-up. In Albert J.-P. (dir.), *Coloris Corpus*, Paris, CNRS Editions, p. 402-09.
- Martel F. (2000 [1996]), *Le Rose et le noir. Les homosexuels en France depuis 1968*, Paris, Seuil (coll. « Points »).
- Mercier Cl. et Fondation pour la mémoire de la déportation (2001), *Rapport concernant la déportation d'homosexuels à partir de la France dans les lieux de déportation nazis durant la Seconde guerre mondiale au titre du motif d'arrestation n°175*, Paris, FMD, 13 p.
- Namer G. (1987), *La commémoration en France de 1945 à nos jours*, Paris, l'Harmattan (coll. « Logiques sociales »).
- Namer G. (1987), *Mémoire et société*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- Raphaël F. (1980), Le travail de la mémoire et les limites de l'histoire orale, *Annales. ESC*, 35 (1), p. 127-45.
- Raphaël F. et Herberich-Marx G. (1990), La construction de l'oubli dans la France contemporaine, *Revue des sciences sociales*, 17.
- Surzur R., Besançon : touche pas à mon four !, *Gai Pied hebdo*, 169, 1985, p. 6-7.
- Tamagne F. (2000), *Histoire de l'homosexualité en Europe*, Paris, Seuil, 2000.
- Wieviora A. (1992), *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Hachette (coll. Pluriel).

Personnes interviewées

- Celse Michel, entretien, Paris, 5.3.2008.
- Le Bitoux Jean, entretien, Paris, 14.3.2006.
- Barcellini Serge, entretien, Paris, 15.7.2006.

Liste des abréviations

- CRS : Compagnies républicaines de sécurité.
- DMPA : Direction de la mémoire du patrimoine et des archives
- FMD : Fondation pour la mémoire de la Déportation
- HES : Homosexualité et socialisme
- FNDIR : Fédération nationale des Déportés et internés résistants.
- FNDIRP : Fédération nationale des Déportés et internés résistants et patriotes.
- MDH : Mémorial de la déportation homosexuelle.
- UNADIF : Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus.

Notes

1. Je remercie pour leurs critiques et commentaires Alexandra Castex et Nicoletta Diasio.
2. Jean Le Bitoux (1976), p. 30-31. Notons au passage deux erreurs de l'auteur : la journée a lieu fin avril et non début mai ; elle n'est pas mondiale mais nationale.
3. Delfeil de Ton, « Les barreaux dans la tête et les matraques autre part », *Le nouvel observateur*, 15 mars 1976, 592, 1976, p. 66.
4. Henri Bulawko, « Barreaux et matraques », *Le nouvel observateur*, 12 avril 1976, p. 4 et p. 17.
5. Témoignage paru dans *Gai pied*, 7.5.1983. In Jean Boisson (1987), p. 210.
6. « Incidents entre homosexuels et déportés à Besançon », *Le monde*, 30.4.1985 ; « Editio », *Gai pied*, 169, 1985.
7. Statuts du Mémorial de la déportation homosexuelle (MDH) déposés le 9 novembre 1989 en Préfecture de police de Paris. Modifiés le 22 octobre 2005.
8. *Arrêtez le massacre de la mémoire !*, tract du MDH invitant à la mobilisation des homosexuels le 24 avril 1994, s.l.n.d.
9. Lettre de M. Eudes, secrétaire général de l'UNADIF, à l'association Mémorial de la déportation homosexuelle, 15 avril 1994.
10. « [...] Voici qu'une catégorie de rejetés de la société se prétend avoir été pourchassée et victime française du régime hitlérien ; il s'agit des homosexuels. Depuis quelques années, ils veulent s'immiscer dans nos cortèges, nos cérémonies et déposer devant nos monuments des gerbes à la mémoire de prétendues victimes de leur catégorie. Le pire dans cette comédie, ce sont généralement de jeunes générations qui n'ont donc pas connu cette période et n'ont aucune compétence à affirmer que des homosexuels français ont été arrêtés par les Allemands et envoyés en camp de concentration. Ce sont ceux-là qui mènent la danse et perturbent nos cérémonies ». In « Rapport moral de la FNDIRP », présenté par Pierre Eudes, *Le Déporté pour la liberté*, juil.-août 1994, p. 13-17, p. 15.
11. <http://www.france.qrd.org/events/index.html#1995> (dernière consultation le 15.4.2010)
12. L'apposition d'une plaque commémorative « à la mémoire des victimes de la barbarie nazie, déportées pour motif d'homosexualité » au mémorial du camp de concentration de Natzwiller le 25 septembre 2010 va permettre de voir si les associations porteuses de la mémoire des victimes homosexuelles du nazisme vont effectivement faire de cet endroit un haut-lieu de commémoration.

13. Cf. Fondation pour la mémoire de la déportation (2004), *Livre mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution 1940-1945*, Paris, Tirésias, t. 1, p. 13.